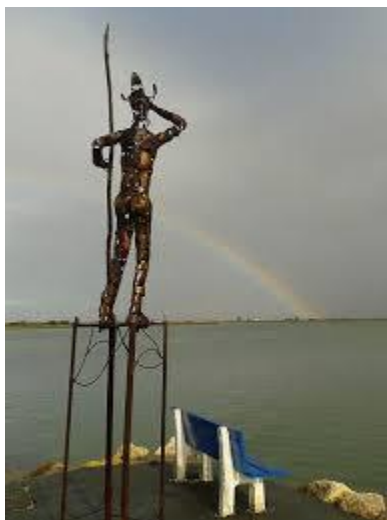


GRANGE SAINT BERNARD – VENDREDI 8 JANVIER 2021
SEMINAIRE VEILLEUR GUETTEUR



Planning de la journée

9h 30 – Introduction, informations pastorales.

9h45 Présentation de la journée

10h00 – LA FIGURE DE SAMUEL – 1 Samuel 3.

Topo 20'. réflexion en groupe 30', restitution : 10'
--

11h 00 – LA FIGURE DE JEREMIE – Jérémie, 32.

Topo 20'. réflexion en groupe 30', restitution : 10'
--

12h00 Sexte

Préparation du repas et repas

14h 00 – LES FIGURES DE ZACHARIE ET SYMEON – Luc, chapitres 1 et 2.

Topo 20'. réflexion en groupe 30', restitution : 10'
--

15h00 LA VEILLE CISTERCIENNE. Le Petit Exorde, extraits chapitres 3, 7 et 15.

Topo 20'. réflexion en groupe 30', restitution : 10'
--

16h 00 – Synthèse et perspectives

16h30 – Fin.

Les textes bibliques sont repris de l'édition Louis Segond.

1 SAMUEL chapitre 3

3.1

Le jeune Samuel était au service de l'Éternel devant Éli. La parole de l'Éternel était rare en ce temps-là, les visions n'étaient pas fréquentes.

3.2

En ce même temps, Éli, qui commençait à avoir les yeux troubles et ne pouvait plus voir, était couché à sa place,

3.3

la lampe de Dieu n'était pas encore éteinte, et Samuel était couché dans le temple de l'Éternel, où était l'arche de Dieu.

3.4

Alors l'Éternel appela Samuel. Il répondit : Me voici!

3.5

Et il courut vers Éli, et dit : Me voici, car tu m'as appelé. Éli répondit: Je n'ai point appelé; retourne te coucher. Et il alla se coucher.

3.6

L'Éternel appela de nouveau Samuel. Et Samuel se leva, alla vers Éli, et dit: Me voici, car tu m'as appelé. Éli répondit : Je n'ai point appelé, mon fils, retourne te coucher.

3.7

Samuel ne connaissait pas encore l'Éternel, et la parole de l'Éternel ne lui avait pas encore été révélée.

3.8

L'Éternel appela de nouveau Samuel, pour la troisième fois. Et Samuel se leva, alla vers Éli, et dit: Me voici, car tu m'as appelé. Éli comprit que c'était l'Éternel qui appelait l'enfant,

3.9

et il dit à Samuel: Va, couche-toi; et si l'on t'appelle, tu diras: Parle, Éternel, car ton serviteur écoute. Et Samuel alla se coucher à sa place.

3.10

L'Éternel vint et se présenta, et il appela comme les autres fois: Samuel, Samuel! Et Samuel répondit : Parle, car ton serviteur écoute.

3.11

Alors l'Éternel dit à Samuel: Voici, je vais faire en Israël une chose qui étourdira les oreilles de quiconque l'entendra.

3.12

En ce jour j'accomplirai sur Éli tout ce que j'ai prononcé contre sa maison ; je commencerai et j'achèverai.

3.13

Je lui ai déclaré que je veux punir sa maison à perpétuité, à cause du crime dont il a connaissance, et par lequel ses fils se sont rendus méprisables, sans qu'il les ait réprimés.

3.14

C'est pourquoi je jure à la maison d'Éli que jamais le crime de la maison d'Éli ne sera expié, ni par des sacrifices ni par des offrandes.

3.15

Samuel resta couché jusqu'au matin, puis il ouvrit les portes de la maison de l'Éternel. Samuel craignait de raconter la vision à Éli.

3.16

Mais Éli appela Samuel, et dit: Samuel, mon fils! Il répondit: Me voici!

3.17

Et Éli dit: Quelle est la parole que t'a adressée l'Éternel? Ne me cache rien. Que Dieu te traite dans toute sa rigueur, si tu me caches quelque chose de tout ce qu'il t'a dit!

3.18

Samuel lui raconta tout, sans lui rien cacher. Et Éli ditcc: C'est l'Éternel, qu'il fasse ce qui lui semblera bon!

3.19

Samuel grandissait. L'Éternel était avec lui, et il ne laissa tomber à terre aucune de ses paroles.

3.20

Tout Israël, depuis Dan jusqu'à Beer Schéba, reconnut que Samuel était établi prophète de l'Éternel.

3.21

L'Éternel continuait à apparaître dans Silo ; car l'Éternel se révélait à Samuel, dans Silo, par la parole de l'Éternel.

JEREMIE, 32

32.1

La parole qui fut adressée à Jérémie de la part de l'Éternel, la dixième année de Sédécias, roi de Juda. - C'était la dix-huitième année de Nebucadnetsar.

32.2

L'armée du roi de Babylone assiégeait alors Jérusalem; et Jérémie, le prophète, était enfermé dans la cour de la prison qui était dans la maison du roi de Juda.

32.3

Sédécias, roi de Juda, l'avait fait enfermer, et lui avait dit : Pourquoi prophétises-tu, en disant : Ainsi parle l'Éternel: Voici, je livre cette ville entre les mains du roi de Babylone, et il la prendra;

32.4

Sédécias, roi de Juda, n'échappera pas aux Chaldéens, mais il sera livré entre les mains du roi de Babylone, il lui parlera bouche à bouche, et ses yeux verront ses yeux ;

32.5

le roi de Babylone emmènera Sédécias à Babylone, où il restera jusqu'à ce que je me souviene de lui, dit l'Éternel; si vous vous battez contre les Chaldéens, vous n'aurez point de succès.

32.6

Jérémie dit : La parole de l'Éternel m'a été adressée, en ces mots:

32.7

Voici, Hanameel, fils de ton oncle Schallum, va venir auprès de toi pour te dire : Achète mon champ qui est à Anathoth, car tu as le droit de rachat pour l'acquérir.

32.8

Et Hanameel, fils de mon oncle, vint auprès de moi, selon la parole de l'Éternel, dans la cour de la prison, et il me dit : Achète mon champ, qui est à Anathoth, dans le pays de Benjamin, car tu as le droit d'héritage et de rachat, achète-le ! Je reconnus que c'était la parole de l'Éternel.

32.9

J'achetai de Hanameel, fils de mon oncle, le champ qui est à Anathoth, et je lui pesai l'argent, dix-sept sicles d'argent.

32.10

J'écrivis un contrat, que je cachetai, je pris des témoins, et je pesai l'argent dans une balance.

32.11

Je pris ensuite le contrat d'acquisition, celui qui était cacheté, conformément à la loi et aux usages, et celui qui était ouvert ;

32.12

et je remis le contrat d'acquisition à Baruc, fils de Nérija, fils de Machséja, en présence de Hanameel, fils de mon oncle, en présence des témoins qui avaient signé le contrat d'acquisition, et en présence de tous les juifs qui se trouvaient dans la cour de la prison.

32.13

Et je donnai devant eux cet ordre à Baruc :

32.14

Ainsi parle l'Éternel des armées, le Dieu d'Israël: Prends ces écrits, ce contrat d'acquisition, celui qui est cacheté et celui qui est ouvert, et mets-les dans un vase de terre, afin qu'ils se conservent longtemps.

32.15

Car ainsi parle l'Éternel des armées, le Dieu d'Israël: On achètera encore des maisons, des champs et des vignes, dans ce pays.

32.16

Après que j'eus remis le contrat d'acquisition à Baruc, fils de Nérija, j'adressai cette prière à l'Éternel :

32.17

Ah! Seigneur Éternel, Voici, tu as fait les cieux et la terre Par ta grande puissance et par ton bras étendu: Rien n'est étonnant de ta part.

32.18

Tu fais miséricorde jusqu'à la millième génération, Et tu punis l'iniquité des pères dans le sein de leurs enfants après eux. Tu es le Dieu grand, le puissant, Dont le nom est l'Éternel des armées.

32.19

Tu es grand en conseil et puissant en action; Tu as les yeux ouverts sur toutes les voies des enfants des hommes, Pour rendre à chacun selon ses voies, Selon le fruit de ses œuvres.

32.20

Tu as fait des miracles et des prodiges dans le pays d'Égypte jusqu'à ce jour, Et en Israël et parmi les hommes, Et tu t'es fait un nom comme il l'est aujourd'hui.

32.21

Tu as fait sortir du pays d'Égypte ton peuple d'Israël, Avec des miracles et des prodiges, à main forte et à bras étendu, Et avec une grande terreur.

32.22

Tu leur as donné ce pays, Que tu avais juré à leurs pères de leur donner, Pays où coulent le lait et le miel.

32.23

Ils sont venus, et ils en ont pris possession. Mais ils n'ont point obéi à ta voix, Ils n'ont point observé ta loi, Ils n'ont pas fait tout ce que tu leur avais ordonné de faire. Et c'est alors que tu as fait fondre sur eux tous ces malheurs !

32.24

Voici, les terrasses s'élèvent contre la ville et la menacent ; La ville sera livrée entre les mains des Chaldéens qui l'attaquent, Vaincue par l'épée, par la famine et par la peste. Ce que tu as dit est arrivé, et tu le vois.

32.25

Néanmoins, Seigneur Éternel, tu m'as dit: Achète un champ pour de l'argent, prends des témoins... Et la ville est livrée entre les mains des Chaldéens !

32.26

La parole de l'Éternel fut adressée à Jérémie, en ces mots :

32.27

Voici, je suis l'Éternel, le Dieu de toute chair. Y a-t-il rien qui soit étonnant de ma part ?

32.28

C'est pourquoi ainsi parle l'Éternel : Voici, je livre cette ville entre les mains des Chaldéens, Et entre les mains de Nebucadnetsar, roi de Babylone, Et il la prendra.

32.29

Les Chaldéens qui attaquent cette ville vont entrer, Ils y mettront le feu, et ils la brûleront, Avec les maisons sur les toits desquelles on a offert de l'encens à Baal Et fait des libations à d'autres dieux, Afin de m'irriter.

32.30

Car les enfants d'Israël et les enfants de Juda N'ont fait, dès leur jeunesse, que ce qui est mal à mes yeux; Les enfants d'Israël n'ont fait que m'irriter Par l'oeuvre de leurs mains, dit l'Éternel.

32.31

Car cette ville excite ma colère et ma fureur, Depuis le jour où l'a bâtie jusqu'à ce jour ; Aussi je veux l'ôter de devant ma face,

32.32

A cause de tout le mal que les enfants d'Israël et les enfants de Juda Ont fait pour m'irriter, Eux, leurs rois, leurs chefs, leurs sacrificateurs et leurs prophètes, Les hommes de Juda et les habitants de Jérusalem.

32.33

Ils m'ont tourné le dos, ils ne m'ont pas regardé ; On les a enseignés, on les a enseignés dès le matin; Mais ils n'ont pas écouté pour recevoir instruction.

32.34

Ils ont placé leurs abominations Dans la maison sur laquelle mon nom est invoqué, Afin de la souiller.

32.35

Ils ont bâti des hauts lieux à Baal dans la vallée de Ben Hinnom, Pour faire passer à Moloc leurs fils et leurs filles : Ce que je ne leur avais point ordonné ; Et il me n'était point venu à la pensée Qu'ils commettraient de telles horreurs Pour faire pécher Juda.

32.36

Et maintenant, ainsi parle l'Éternel, le Dieu d'Israël, Sur cette ville dont vous dites: Elle sera livrée entre les mains du roi de Babylone, Vaincue par l'épée, par la famine et par la peste:

32.37

Voici, je les rassemblerai de tous les pays où je les ai chassés, Dans ma colère, dans ma fureur, et dans ma grande irritation ; Je les ramènerai dans ce lieu, Et je les y ferai habiter en sûreté.

32.38

Ils seront mon peuple, Et je serai leur Dieu.

32.39

Je leur donnerai un même cœur et une même voie, Afin qu'ils me craignent toujours, Pour leur bonheur et celui de leurs enfants après eux.

32.40

Je traiterai avec eux une alliance éternelle, Je ne me détournerai plus d'eux, Je leur ferai du bien, Et je mettrai ma crainte dans leur coeur, Afin qu'ils ne s'éloignent pas de moi.

32.41

Je prendrai plaisir à leur faire du bien, Et je les planterai véritablement dans ce pays, De tout mon coeur et de toute mon âme.

32.42

Car ainsi parle l'Éternel : De même que j'ai fait venir sur ce peuple tous ces grands malheurs, De même je ferai venir sur eux tout le bien que je leur promets.

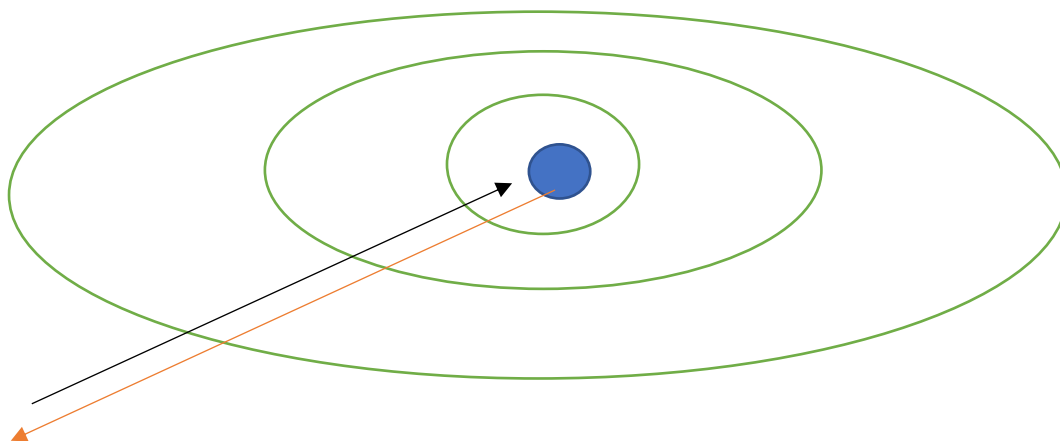
32.43

On achètera des champs dans ce pays Dont vous dites : C'est un désert, sans hommes ni bêtes, Il est livré entre les mains des Chaldéens.

32.44

On achètera des champs pour de l'argent, On écrira des contrats, on les cachètera, on prendra des témoins, Dans le pays de Benjamin et aux environs de Jérusalem, Dans les villes de Juda, dans les villes de la montagne, Dans les villes de la plaine et dans les villes du midi ; Car je ramènerai leurs captifs, dit l'Éternel.

Jérémie se trouve enfermé dans plusieurs cercles concentriques : la prison, le palais royal, la ville de Jérusalem, le siège Chaldéen. Le neveu d'Anatoth traverse toutes ces frontières (flèche) et Jérémie lui-même en achetant le champ les transperce et donne un espoir de salut au-delà des enfermements successifs (flèche rouge).



Anatoth

LUC, le prologue (chapitres 1 et 2)

1.5

Du temps d'Hérode, roi de Judée, il y avait un sacrificateur, nommé Zacharie, de la classe d'Abia; sa femme était d'entre les filles d'Aaron, et s'appelait Élisabeth.

Tous deux étaient justes devant Dieu, observant d'une manière irréprochable tous les commandements et toutes les ordonnances du Seigneur.

Ils n'avaient point d'enfants, parce qu'Élisabeth était stérile; et ils étaient l'un et l'autre avancés en âge.

Or, pendant qu'il s'acquittait de ses fonctions devant Dieu, selon le tour de sa classe, il fut appelé par le sort, d'après la règle du sacerdoce, à entrer dans le temple du Seigneur pour offrir le parf

Toute la multitude du peuple était dehors en prière, à l'heure du parfum.

Alors un ange du Seigneur apparut à Zacharie, et se tint debout à droite de l'autel des parfums.

Zacharie fut troublé en le voyant, et la frayeur s'empara de lui.

Mais l'ange lui dit: Ne crains point, Zacharie; car ta prière a été exaucée. Ta femme Élisabeth t'enfantera un fils, et tu lui donneras le nom de Jean.

Il sera pour toi un sujet de joie et d'allégresse, et plusieurs se réjouiront de sa naissance.

Car il sera grand devant le Seigneur. Il ne boira ni vin, ni liqueur enivrante, et il sera rempli de l'Esprit Saint dès le sein de sa mère;

il ramènera plusieurs des fils d'Israël au Seigneur, leur Dieu;

il marchera devant Dieu avec l'esprit et la puissance d'Élie, pour ramener les cœurs des pères vers les enfants, et les rebelles à la sagesse des justes, afin de préparer au Seigneur un peuple bien disposé.

Zacharie dit à l'ange: A quoi reconnaîtrai-je cela? Car je suis vieux, et ma femme est avancée en âge.

L'ange lui répondit : Je suis Gabriel, je me tiens devant Dieu; j'ai été envoyé pour te parler, et pour t'annoncer cette bonne nouvelle. . Et voici, tu seras muet, et tu ne pourras parler jusqu'au jour où ces choses arriveront, parce que tu n'as pas cru à mes paroles, qui s'accompliront en leur temps.

Cependant, le peuple attendait Zacharie, s'étonnant de ce qu'il restait si longtemps dans le temple.

Quand il sortit, il ne put leur parler, et ils comprirent qu'il avait eu une vision dans le temple; il leur faisait des signes, et il resta muet.

Lorsque ses jours de service furent écoulés, il s'en alla chez lui.

Quelque temps après, Élisabeth, sa femme, devint enceinte. Elle se cacha pendant cinq mois, disant

C'est la grâce que le Seigneur m'a faite, quand il a jeté les yeux sur moi pour ôter mon opprobre parmi les hommes.

Au sixième mois, l'ange Gabriel fut envoyé par Dieu dans une ville de Galilée, appelée Nazareth, auprès d'une vierge fiancée à un homme de la maison de David, nommé Joseph. Le nom de la vierge était Marie.

L'ange entra chez elle, et dit: Je te salue, toi à qui une grâce a été faite; le Seigneur est avec toi.

Troublée par cette parole, Marie se demandait ce que pouvait signifier une telle salutation.

L'ange lui dit: Ne crains point, Marie; car tu as trouvé grâce devant Dieu.

Et voici, tu deviendras enceinte, et tu enfanteras un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus.

Il sera grand et sera appelé Fils du Très Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père.

Il règnera sur la maison de Jacob éternellement, et son règne n'aura point de fin.

Marie dit à l'ange: Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme?

L'ange lui répondit: Le Saint Esprit viendra sur toi, et la puissance du Très Haut te couvrira de son ombre. C'est pourquoi le saint enfant qui naîtra de toi sera appelé Fils de Dieu.

Voici, Élisabeth, ta parente, a conçu, elle aussi, un fils en sa vieillesse, et celle qui était appelée stérile est dans son sixième mois.

Car rien n'est impossible à Dieu.

Marie dit: Je suis la servante du Seigneur; qu'il me soit fait selon ta parole! Et l'ange la quitta.

Dans ce même temps, Marie se leva, et s'en alla en hâte vers les montagnes, dans une ville de Juda. Elle entra dans la maison de Zacharie, et salua Élisabeth.

Dès qu'Élisabeth entendit la salutation de Marie, son enfant tressaillit dans son sein, et elle fut remplie du Saint Esprit.

Elle s'écria d'une voix forte: Tu es bénie entre les femmes, et le fruit de ton sein est béni.

Comment m'est-il accordé que la mère de mon Seigneur vienne auprès de moi?

Car voici, aussitôt que la voix de ta salutation a frappé mon oreille, l'enfant a tressailli d'allégresse dans mon sein

Heureuse celle qui a cru, parce que les choses qui lui ont été dites de la part du Seigneur auront leur accomplissement.

Et Marie dit: Mon âme exalte le Seigneur,

Et mon esprit se réjouit en Dieu, mon Sauveur,

Parce qu'il a jeté les yeux sur la bassesse de sa servante. Car voici, désormais toutes les générations me diront bienheureuse,

Parce que le Tout Puissant a fait pour moi de grandes choses. Son nom est saint,

Et sa miséricorde s'étend d'âge en âge Sur ceux qui le craignent.

Il a déployé la force de son bras; Il a dispersé ceux qui avaient dans le coeur des pensées orgueilleuses.

Il a renversé les puissants de leurs trônes, Et il a élevé les humbles.

Il a rassasié de biens les affamés, Et il a renvoyé les riches à vide.

Il a secouru Israël, son serviteur, Et il s'est souvenu de sa miséricorde, -

Comme il l'avait dit à nos pères, -Envers Abraham et sa postérité pour toujours.

Marie demeura avec Élisabeth environ trois mois. Puis elle retourna chez elle.

Le temps où Élisabeth devait accoucher arriva, et elle enfanta un fils.

Ses voisins et ses parents apprirent que le Seigneur avait fait éclater envers elle sa miséricorde, et ils se réjouirent avec elle.

Le huitième jour, ils vinrent pour circoncire l'enfant, et ils l'appelaient Zacharie, du nom de son père.

Mais sa mère prit la parole, et dit: Non, il sera appelé Jean.

Ils lui dirent : Il n'y a dans ta parenté personne qui soit appelé de ce nom.

Et ils firent des signes à son père pour savoir comment il voulait qu'on l'appelle.

Zacharie demanda des tablettes, et il écrivit: Jean est son nom. Et tous furent dans l'étonnement.

Au même instant, sa bouche s'ouvrit, sa langue se délia, et il parlait, bénissant Dieu.

La crainte s'empara de tous les habitants d'alentour, et, dans toutes les montagnes de la Judée, on s'entretenait de toutes ces choses.

Tous ceux qui les apprirent les gardèrent dans leur coeur, en disant: Que sera donc cet enfant? Et la main du Seigneur était avec lui.

Zacharie, son père, fut rempli du Saint Esprit, et il prophétisa, en ces mots:

Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, De ce qu'il a visité et racheté son peuple,

Et nous a suscité un puissant Sauveur Dans la maison de David, son serviteur,

Comme il l'avait annoncé par la bouche de ses saints prophètes des temps anciens, -

Un Sauveur qui nous délivre de nos ennemis et de la main de tous ceux qui nous haïssent!

C'est ainsi qu'il manifeste sa miséricorde envers nos pères, Et se souvient de sa sainte alliance,

Selon le serment par lequel il avait juré à Abraham, notre père,

De nous permettre, après que nous serions délivrés de la main de nos ennemis, De le servir sans crainte,

En marchant devant lui dans la sainteté et dans la justice tous les jours de notre vie.

Et toi, petit enfant, tu seras appelé prophète du Très Haut; Car tu marcheras devant la face du Seigneur, pour préparer ses voies,

Afin de donner à son peuple la connaissance du salut Par le pardon de ses péchés,

Grâce aux entrailles de la miséricorde de notre Dieu, En vertu de laquelle le soleil levant nous a visités d'en haut,

Pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, Pour diriger nos pas dans le chemin de la paix.

Or, l'enfant croissait, et se fortifiait en esprit. Et il demeura dans les déserts, jusqu'au jour où il se présenta devant Israël.

...

2.21

Le huitième jour, auquel l'enfant devait être circoncis, étant arrivé, on lui donna le nom de Jésus, nom qu'avait indiqué l'ange avant qu'il fût conçu dans le sein de sa mère.

Et, quand les jours de leur purification furent accomplis, selon la loi de Moïse, Joseph et Marie le portèrent à Jérusalem, pour le présenter au Seigneur, -

suivant ce qui est écrit dans la loi du Seigneur: Tout mâle premier-né sera consacré au Seigneur, -

et pour offrir en sacrifice deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, comme cela est prescrit dans la loi du Seigneur.

Et voici, il y avait à Jérusalem un homme appelé Siméon. Cet homme était juste et pieux, il attendait la consolation d'Israël, et l'Esprit Saint était sur lui.

Il avait été divinement averti par le Saint Esprit qu'il ne mourrait point avant d'avoir vu le Christ du Seigneur.

Il vint au temple, poussé par l'Esprit. Et, comme les parents apportaient le petit enfant Jésus pour accomplir à son égard ce qu'ordonnait la loi,

il le reçut dans ses bras, bénit Dieu, et dit

Maintenant, Seigneur, tu laisses ton serviteur S'en aller en paix, selon ta parole.

Car mes yeux ont vu ton salut

Salut que tu as préparé devant tous les peuples,

Lumière pour éclairer les nations, Et gloire d'Israël, ton peuple.

Son père et sa mère étaient dans l'admiration des choses qu'on disait de lui.

Siméon les bénit, et dit à Marie, sa mère: Voici, cet enfant est destiné à amener la chute et le relèvement de plusieurs en Israël, et à devenir un signe qui provoquera la contradiction,

et à toi-même une épée te transpercera l'âme, afin que les pensées de beaucoup de cœurs soient dévoilées.

Il y avait aussi une prophétesse, Anne, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser. Elle était fort avancée en âge, et elle avait vécu sept ans avec son mari depuis sa virginité.

Restée veuve, et âgée de quatre vingt-quatre ans, elle ne quittait pas le temple, et elle servait Dieu nuit et jour dans le jeûne et dans la prière.

Étant survenue, elle aussi, à cette même heure, elle louait Dieu, et elle parlait de Jésus à tous ceux qui attendaient la délivrance de Jérusalem.

Petit Exorde

III. Or ces hommes, lorsqu'ils étaient à Molesme, parlaient souvent entre eux, sous l'influence de la grâce de Dieu, de la transgression de la Règle des Moines du bienheureux Père Benoît, la déploraient et s'en attristaient ensemble; car ils voyaient qu'eux-mêmes et les autres moines avaient promis par une profession solennelle d'observer cette Règle, mais ne la gardaient pas, et se rendaient par conséquent coupables de parjure; et c'est pour ce motif qu'ils étaient venus dans cette solitude par le commandement du légat du Siège apostolique, ainsi que nous l'avons dit, afin d'être pleinement fidèles à leur profession en observant la sainte Règle. Alors le seigneur Eudes, duc de Bourgogne, ravi de leur ferveur, et sollicité par des lettres dudit légat de la sainte Église romaine, termina à ses frais le monastère de bois qu'ils avaient commencé; il leur procura longtemps, en ce lieu, tout ce dont ils avaient besoin, et leur donna en abondance des terres et du bétail.

VI. Lettre du seigneur pape pour le retour de l'abbé

"Urbain évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au vénérable frère et collègue dans l'épiscopat Hugues, vicaire du Siège apostolique, salut et bénédiction apostolique. Nous avons entendu la grande clameur des frères de Molesmes, qui réclamaient tous en chœur, avec véhémence, le retour de leur abbé. Ils disent en effet que la vie religieuse est ruinée chez eux, et que par suite de l'absence de cet abbé, ils ont été pris en haine par les princes et leurs autres voisins. Enfin, contraint par nos frères, nous faisons savoir à ta Dilection, par les présentes lettres, qu'il nous serait agréable que cet abbé, s'il est possible, soit ramené du désert à son monastère. Si tu ne peux faire cela, prends soin que ceux qui aiment le désert se tiennent en paix, et que ceux qui sont dans le monastère observent la discipline régulière."

Le légat, ayant lu cette lettre apostolique, convoqua des hommes compétents et religieux et statua sur cette affaire ainsi qu'il suit.

XV. Ensuite cet abbé et ses frères, n'oubliant pas leur promesse, résolurent unanimement de tout ordonner en ce lieu selon la Règle de saint Benoît et de s'y conformer, rejetant tout ce qui s'opposait à cette Règle (...)

Ayant donc dépouillé le vieil homme, ils se réjouissaient d'avoir revêtu le nouveau. Et comme ils ne lisaient ni dans la Règle, ni dans la vie de saint Benoît, que ce maître eût possédé des églises ou des autels, des oblations ou des sépultures, ou les dîmes d'autres hommes, des fours, des moulins, des villages ou des serfs, ou que des femmes fussent entrées dans son monastère, ou qu'il y eut inhumé des morts, à l'exception de sa sœur, ils renoncèrent à toutes ces choses, disant : Puisque le bienheureux Père Benoît prescrit au moine de se faire étranger aux manières du siècle, il est clairement indiqué que ces choses ne doivent pas se retrouver dans les actions ou le cœur des moines, qui, en les évitant, ont à justifier l'étymologie de leur nom.

Et comme ils ne trouvaient pas dans ce compte la personne du moine, qui possède des terres pour en vivre en travaillant lui-même et avec son bétail, ils repoussaient cela comme si c'était usurper injustement le droit des autres. Ayant donc méprisé les richesses de ce monde, les nouveaux soldats du Christ, pauvres avec le Christ pauvre, commencèrent à se demander par quel moyen, par quelle industrie ou quelle pratique ils pourraient, dans une telle vie, subvenir à leurs propres besoins et à ceux des hôtes, riches et pauvres, qui se présenteraient, et que la Règle ordonne de recevoir comme le Christ lui-même.

AOUT 2021

Documents Séance 1

Charte de charité

On connaît quatre documents qui correspondent à la *Charte de Charité*.

La Charte primitive *Carta caritatis et unanimatis* (les trois premiers chapitres) – 1114.

Une première version de la *Charte de charité* (dite antérieure) (*Carta caritatis prior*) écrite vers 1119.

Une seconde version de la *Charte de charité* (dite postérieure) (*Carta caritatis posterior*), rédigée entre 1165 et 1178.

Le Résumé de la Charte de charité (*Summa cartae caritatis*), probablement écrit entre la prior et la posterior et qui figure dans les *Chapitres de l'ordre de Cîteaux*.

Table des matières de la *Charte de charité* (1119)

- I. *Que l'église-mère n'exige de sa fille aucune contribution matérielle.*
- II. *Que la Règle soit comprise et observée par tous de la même manière.*
- III. *Que les livres de chœur et les usages soient les mêmes pour tous.*
- IV. *Règlement général entre les abbés.*
- V. *Que l'abbaye-mère visite sa fille une fois par an*
- VI. *Quels honneurs on doit rendre à l'église-fille lorsqu'elle vient à l'église-mère.*
- VII. *Du chapitre des abbés à Cîteaux.*
- VIII. *Règlement entre ceux qui sont issus de Cîteaux et les monastères de leur filiation, et que tous doivent venir au chapitre général; peine infligée à ceux qui ne seront pas venus.*
- IX. *Des abbés qui auraient méprisé la Règle ou l'observance.*
- X. *Quelle doit être la loi entre les abbayes qui n'ont pas un rapport de filiation.*
- XI. *De la mort et de l'élection des abbés.*

De quoi parle la Charte ?

Elle parle des **abbayes et de leurs relations**, des usages et des pratiques communes, et des **abbés**.

Elle a un double statut : réglementaire (chapitres 1 à 8, 10 et 11) et pénal (chapitres 8 et 9).

Pour l'essentiel, la charte gère donc des relations, entre les abbés et entre les abbayes. Pour les abbayes, elle distingue :

- **les abbayes** (églises/monastères-) **mères et filles**

- les abbayes issues de Cîteaux et ayant elles-mêmes des filles
- les abbayes qui n'ont pas de relation de filiation (abbayes bénédictines qui ont rejoint les cisterciens)

On notera que les abbés et les abbayes ne sont pas seulement le sujet de la Charte, ils sont aussi les destinataires de la Charte, ceux à qui s'adresse la Charte.

La Charte d'Alliance avec Cîteaux

Les laïcs cisterciens de la Grange Saint Bernard de Clairvaux **et** l'Abbaye Notre Dame de Cîteaux :
Une Alliance

1. Les laïcs cisterciens de la Grange Saint Bernard de Clairvaux sont nés en 1990, à l'occasion du neuvième centenaire de la naissance de saint Bernard.

Cîteaux s'étant fortement impliqué dans les célébrations de cet anniversaire, le lien des laïcs avec Cîteaux, par l'intermédiaire de son abbé et de quelques frères, est une conséquence de l'évènement.

C'est seulement ainsi compris que l'on peut parler d'un lien « originel » entre la Grange Saint Bernard de Clairvaux et l'Abbaye Notre Dame de Cîteaux.

L'originalité de la Grange Saint Bernard et son avenir lui sont donc donnés dans sa naissance. Cîteaux reconnaît et se réjouit de ce don que l'Esprit Saint fait au monde cistercien.

2. Depuis cette naissance, le lien a toujours été maintenu allant de plus en plus dans le sens d'une autonomie accompagnée de la Grange Saint Bernard. Un frère de Cîteaux assure ce service.

Ainsi, assurée du soutien de l'Abbaye de Cîteaux, la Grange Saint Bernard peut croître.

3. Du fait de ce lien avec l'Abbaye de Cîteaux, la Grange Saint Bernard de Clairvaux partage à titre particulier la grâce historique et actuelle de Cîteaux. Ce lien appelle à être dans un partenariat, responsables les uns des autres.

4. Après un temps où, à Cîteaux et à Clairvaux, il n'y eut plus de communautés vivant du charisme cistercien, ces deux lieux ont repris vie.

A Cîteaux sous la forme d'une communauté monastique appartenant à l'Ordre Cistercien trappiste de la Stricte Observance (OCSO).

A Clairvaux sous la forme nouvelle d'une communauté de laïcs cisterciens se retrouvant régulièrement dans une ancienne grange cistercienne. Ce lieu lui donne son identité laïque. L'un de ses membres vit sur place.

Cîteaux et Clairvaux, chacun à sa place qui est la sienne, valorisent le charisme cistercien.

5. Dans un partenariat qui s'inspire de la Charte de Charité, les laïcs cisterciens de la Grange Saint Bernard de Clairvaux, comme les moines de la communauté de Cîteaux, se veulent au service de la communion dans la famille cistercienne, selon l'encouragement donné par Jean-Paul II à la famille cistercienne à l'occasion du neuvième centenaire de la fondation de Cîteaux, en 1998.

A cette fin, ils doivent tout faire pour que ces deux lieux, chers à toute la famille cistercienne et considérés par elle comme des « lieux sources », soient accessibles et accueillants, plus particulièrement pour tous ceux et celles qui appartiennent à cette grande famille.

6. La vie des Laïcs cisterciens de la Grange Saint Bernard et leur lien avec Cîteaux sont présentés dans le document intitulé : « Pour une vie plus humaine et plus évangélique : DEVENIR LAÏC CISTERCIEN. Les laïcs cisterciens de la Grange Saint Bernard de Clairvaux »

7. Dans leur recherche d'une vie évangélique à la suite du Christ, les laïcs cisterciens de la Grange Saint Bernard de Clairvaux trouvent dans l'attitude de la Vierge Marie à Cana, humble servante du Seigneur et des convives, le service de communion qu'ils veulent vivre.

Ils se confient à sa prière et à son intercession : « Faites **tout ce qu'Il vous dira** ».

En la fête de saint Bernard, 20 août 2007

Dom Olivier Quénardel, abbé
et la communauté monastique
de Notre Dame de Cîteaux

Les membres de la Grange
Saint Bernard de Clairvaux,
avec le groupe pastoral

Documents. Séance 2

Charte de charité (extraits)

Prologue de la Charte de charité

Avant que les abbayes cisterciennes ne commencent à fleurir, le seigneur abbé Étienne et ses frères décidèrent qu'en aucune manière des abbayes ne seraient érigées dans le diocèse de quelque évêque avant que ce dernier n'ait approuvé et confirmé le décret élaboré et confirmé par la communauté de Cîteaux et les autres communautés issues d'elle : ceci en vue d'éviter tout heurt entre l'évêque et les moines. Dans ce décret les frères, redoutant que dans l'avenir la charité mutuelle ne fût naufrage, ont conçu, établi et transmis à leurs successeurs, par quel pacte ou par quel mode de vie, ou plutôt par quelle charité leurs moines, dispersés dans les abbayes de diverses parties du monde, devraient être, bien que séparés corporellement, unis intimement et indissolublement

par l'esprit. Ils estimaient aussi que le décret serait appelé Charte de charité parce que sa doctrine, rejetant l'obligation de toute levée d'impôt, poursuit uniquement la charité et le service des âmes dans les affaires divines et humaines.

I - Que l'église-mère n'exige aucune contribution matérielle.

Nous nous reconnaissons tous serviteurs, bien qu'inutiles, du vrai roi, seigneur et maître. C'est pourquoi ni sous forme d'avantages portant sur les terres ni sous forme de biens temporels, nous n'imposons de redevance aux abbés qui sont aussi des frères dans la vie monastique et que la tendresse de Dieu a établis en divers lieux sous la discipline régulière de notre ministère, nous le dernier des hommes. Car, désirant leur être utiles ainsi qu'à tous les fils de la sainte Église, nous ne voulons prendre à leur égard aucune disposition qui leur soit une charge qui diminue leurs ressources, de crainte qu'en désirant nous enrichir de leur pauvreté, nous ne puissions échapper à l'avarice qui, selon l'Apôtre, est une idolâtrie.

Toutefois nous voulons conserver, en vue de la charité, le soin de leurs âmes, de sorte que si jamais ils tentaient de s'écarter si peu que ce soit de leur sainte résolution et de l'observance de la sainte Règle, ce qu'à Dieu ne plaise, ils puissent, grâce à notre sollicitude, revenir au droit chemin de la vie régulière.

II - Que la Règle soit comprise et observée pour tous de la même manière.

Nous voulons donc et nous leur prescrivons qu'ils observent en tous points la Règle du bienheureux Benoît comme elle est observée dans le Nouveau Monastère ; qu'ils n'introduisent pas un autre sens dans la lecture de la sainte Règle, mais que nous la comprenions et la gardions aujourd'hui, qu'ils la comprennent et la gardent eux aussi, comme nos prédécesseurs, c'est-à-dire nos saints pères les moines du Nouveau Monastère l'ont comprise et gardée.

III - Que les livres de choeur et les usages soient les mêmes pour tous.

Et puisque nous recevons dans notre monastère tous leurs moines lorsqu'ils viennent chez nous, et qu'eux aussi reçoivent les nôtres, il nous paraît opportun, et nous voulons, que les coutumes et le chant, et tous les livres nécessaires pour les heures de jour et de nuit et pour la messe, soient chez eux conformes aux coutumes et aux livres du Nouveau Monastère, de telle sorte qu'il n'y ait dans nos actions aucune discordance, mais que nous vivions selon une même charité, une même règle et des coutumes semblables.

III - Règlement général entre les abbés.

Lorsque l'abbé du Nouveau Monastère viendra visiter l'une de ces maisons, l'abbé du lieu, pour reconnaître que l'église du Nouveau Monastère est la mère de son église, lui

cédera le pas en tous lieux, et l'abbé visiteur occupera la place de l'abbé du lieu aussi longtemps qu'il restera, sauf qu'il ne mangera pas à l'hôtellerie mais au réfectoire avec les frères, afin de veiller à la discipline, à moins que l'abbé du lieu ne soit absent. Et tous les abbés de notre ordre qui surviendraient feront de même. Si plusieurs étaient présents en même temps et que l'abbé du lieu fût absent, que le plus ancien d'entre eux mange à l'hôtellerie. Mais il y a une exception à la règle ci-dessus : l'abbé du lieu, en présence d'un abbé qui lui est supérieur, bénira ses propres novices après la probation régulière.

D'autre part, l'abbé du Nouveau Monastère se gardera de prendre aucune mesure ou de se mêler de quoi que ce soit touchant le monastère où il est reçu, contre la volonté de l'abbé ou des frères. Mais s'il s'aperçoit qu'on viole en cet endroit les préceptes de la Règle ou de notre Ordre, il s'efforcera de corriger ces abus charitablement, avec le conseil de l'abbé présent. Si l'abbé du lieu n'est pas là, qu'il corrige néanmoins ce qu'il trouvera de répréhensible.

V - Que l'abbaye-mère visite sa fille une fois par an.

Une fois chaque année, l'abbé de l'église plus importante visitera tous les monastères fondés par lui ; et s'il les visite plus souvent, qu'ils s'en réjouissent.

VI - Quels honneurs doit-on rendre à l'église-fille lorsqu'elle vient à l'église-mère

Lorsque l'abbé d'une de ces églises viendra au Nouveau Monastère, qu'on lui rende l'honneur qui lui est dû, qu'il occupe la stalle de l'abbé, qu'il reçoive les hôtes et qu'il mange avec eux, si néanmoins l'abbé est absent. Mais s'il est présent, qu'il ne fasse rien de tout cela ; qu'il mange au réfectoire, et que le prieur du lieu s'occupe des affaires du monastère.

VII - Du chapitre général des abbés à Cîteaux.

Que tous les abbés de ces églises viennent une fois par an au Nouveau Monastère, au jour qu'ils auront convenu entre eux.

Et qu'ils y traitent du salut de leurs propres âmes et des âmes des leurs ; s'il y a quelque chose à redresser ou à améliorer dans l'observance de la sainte Règle ou des coutumes de l'Ordre, qu'ils fassent le nécessaire, et qu'ils veillent à entretenir entre eux le bien de la paix et de la charité.

S'il se trouve un abbé manquant de zèle pour la Règle, ou qui s'occupe avec excès d'affaires séculières, ou qui se montre répréhensible en certains points, qu'on le proclame avec charité. Celui qui aura été proclamé se prosternera pour demander son pardon, et accomplira la pénitence qui lui sera imposée pour sa faute. Mais cette proclamation ne doit être faite que par les abbés.

Si une église est tombée dans une pauvreté intolérable, que l'abbé de ce monastère expose le cas devant tout le chapitre. Alors les abbés, enflammés d'une très ardente charité, se hâteront de soulager de leur mieux l'indigence de cette église au moyen des biens que Dieu aura accordés à chacun d'eux.

VIII - Règlement entre ceux qui sont issus de Cîteaux et les monastères de leur filiation

Lorsqu'une de nos églises, par la grâce de Dieu, aura tellement grandie qu'elle puisse construire un autre monastère, que ces abbayes observent entre elles le même règlement que nous observons nous-mêmes avec nos confrères ; cependant nous voulons nous réserver ceci : que tous les abbés de toutes les régions, au jour qu'ils auront convenu, viennent au Nouveau Monastère, et que là ils obéissent en tout à l'abbé de ce lieu et au chapitre, pour le redressement des abus et en ce qui concerne la sainte Règle et l'observance de l'Ordre. Mais ils n'auront pas de chapitre annuel avec les abbés de leur filiation.

Quelques extraits à la loupe

Prologue de la Charte de charité

*Avant que les abbayes cisterciennes ne commencent à fleurir, le seigneur abbé Étienne et ses frères décidèrent qu'en aucune manière des abbayes ne seraient érigées dans le diocèse de quelque évêque avant que ce dernier n'ait approuvé et confirmé le décret élaboré et confirmé par la communauté de Cîteaux et les autres communautés issues d'elle : ceci en vue d'éviter tout heurt entre l'évêque et les moines. Dans ce décret les frères, redoutant que dans l'avenir la charité mutuelle ne fît naufrage, ont **conçu, établi et transmis** à leurs successeurs, **par quel pacte ou par quel mode de vie, ou plutôt par quelle charité** leurs moines, dispersés dans les abbayes de diverses parties du monde, devraient être, bien que séparés corporellement, unis intimement et*

indissolublement par l'esprit. **Ils estimaient aussi que le décret serait appelé Charte de charité parce que sa doctrine, rejetant l'obligation de toute levée d'impôt, poursuit uniquement la charité et le service des âmes dans les affaires divines et humaines.**

I - Que l'église-mère n'exige aucune contribution matérielle.

Nous nous reconnaissons tous serviteurs, bien qu'inutiles, du vrai roi, seigneur et maître. C'est pourquoi ni sous forme d'avantages portant sur les terres ni sous forme de biens temporels, nous n'imposons de redevance aux abbés qui sont aussi des frères dans la vie monastique et que la tendresse de Dieu a établis en divers lieux sous la discipline régulière de notre ministère, nous le dernier des hommes. Car, désirant leur être utiles ainsi qu'à tous les fils de la sainte Église, nous ne voulons prendre à leur égard aucune disposition qui leur soit une charge qui diminue leurs ressources, de crainte qu'en désirant nous enrichir de leur pauvreté, nous ne puissions échapper à l'avarice qui, selon l'Apôtre, est une idolâtrie.

Toutefois nous voulons conserver, en vue de la charité, le soin de leurs âmes, de sorte que si jamais ils tentaient de s'écarter si peu que ce soit de leur sainte résolution et de l'observance de la sainte Règle, ce qu'à Dieu ne plaise, ils puissent, grâce à notre sollicitude, revenir au droit chemin de la vie régulière.

III - Règlement général entre les abbés.

*Lorsque l'abbé du Nouveau Monastère viendra visiter l'une de ces maisons, l'abbé du lieu, pour reconnaître que l'église du Nouveau Monastère est la mère de son église, **lui cédera le pas** en tous lieux, et l'abbé visiteur occupera la place de l'abbé du lieu aussi longtemps qu'il restera (...)*

*D'autre part, l'abbé du Nouveau Monastère **se gardera de prendre aucune mesure ou de se mêler de quoi que ce soit touchant le monastère où il est reçu**, contre la volonté de l'abbé ou des frères. Mais s'il s'aperçoit qu'on viole en cet endroit les préceptes de la Règle ou de notre Ordre, il s'efforcera de corriger ces abus charitablement, avec le conseil de l'abbé présent. Si l'abbé du lieu n'est pas là, qu'il corrige néanmoins ce qu'il trouvera de répréhensible.*

VII - Du chapitre général des abbés à Cîteaux.

Que tous les abbés de ces églises viennent une fois par an au Nouveau Monastère, au jour qu'ils auront convenu entre eux.

Et qu'ils y traitent du salut de leurs propres âmes et des âmes des leurs ; s'il y a quelque chose à redresser ou à améliorer dans l'observance de la sainte Règle ou des coutumes de l'Ordre, qu'ils fassent le nécessaire, et qu'ils veillent à entretenir entre eux le bien de la paix et de la charité.

S'il se trouve un abbé manquant de zèle pour la Règle, ou qui s'occupe avec excès d'affaires séculières, ou qui se montre répréhensible en certains points, qu'on le proclame avec charité. (...)

Si une église est tombée dans une pauvreté intolérable, que l'abbé de ce monastère expose le cas devant tout le chapitre. Alors les abbés, enflammés d'une très ardente charité, se hâteront de soulager de leur mieux l'indigence de cette église au moyen des biens que Dieu aura accordés à chacun d'eux.

Grange Saint Bernard de Clairvaux

Séminaire du 2 avril 2022

SYNODALITE ET GOUVERNANCE DE L'ÉGLISE DANS UNE CONCEPTION CISTERCIENNE

DOCUMENTS





Document 1

Journal *La Croix*

Quelle est l'origine des synodes ?

Dès les premiers instants de l'Église, on se rassemble pour discerner face à une crise ou à un tournant. Les Actes des Apôtres racontent comment les communautés chrétiennes doivent résoudre certains problèmes pratiques ou questions pastorales à travers l'assemblée des croyants, l'appel à l'Esprit Saint et une discussion avec ceux qui ont autorité. « *La convocation d'assemblées est une pratique très ancienne et traditionnelle dans l'Église, qui s'est concrétisée avec plus ou moins d'intensité selon les périodes de l'histoire* », rappelle Gilles Routhier, membre de la Commission théologique du Synode des évêques sur la synodalité.

Qu'ils soient diocésains, locaux ou œcuméniques, on trouve la trace de synodes ou de conciles sans interruption depuis l'Église primitive jusqu'au concile Vatican II, qui marque un véritable renouveau de cette pratique. « *Le mot d'origine grecque "synode" est initialement l'équivalent du latin concilium, en français concile*, précise-t-il. *Dans un contexte de crise, de contestation ou dans une période où l'Église a besoin de se réformer, on a recours aux synodes pour que l'on puisse en venir à une décision élaborée en commun à la suite d'un processus de discernement.* » Au III^e siècle, saint Cyprien, évêque de Carthage et Père de l'Église, affirmait ainsi s'être fait la règle, dès le début de son épiscopat, de ne rien décider « *sans votre conseil et sans le suffrage du peuple, d'après mon opinion personnelle* ».

Comment définir la « synodalité » ?

Le mot synode vient du grec *sun-odos*, une route parcourue ensemble. À travers cette notion de démarche commune, la synodalité se présente donc comme un processus durant lequel il s'agit d'écouter et de discerner la volonté de Dieu pour l'Église de ce temps, en impliquant la totalité des baptisés. Pour l'ecclésiologue Gilles Routhier, le terme de synodalité « *dit quelque chose de la forme originale de gouvernance dans l'Église, puisqu'il implique un travail en commun, la venue en assemblée, à travers la participation différenciée de tous* ». Plutôt qu'une définition théorique, Isabelle Morel, théologienne et coautrice du *Petit manuel de synodalité* (lire ci-contre), préfère parler de critères de synodalité : « *La synodalité est comme un mode de gouvernance de l'Église qui fait entrer dans une dynamique. Pour cela, il faut d'abord pouvoir écouter les personnes, et l'Esprit Saint à travers elles.* » Elle détaille la démarche : « *L'ensemble du processus synodal a plus de poids quand il commence par écouter la voix des baptisés. Pour respecter un processus de maturation, il est nécessaire de laisser du temps, des moments de silence. Le rassemblement doit avoir lieu au nom de Jésus-Christ, avec une variété*

des états de vie et des situations des personnes. » Cette représentativité est nécessaire pour permettre l'écoute du « *sensus fidei* » des fidèles. Le concile Vatican II affirme en effet que « *la collectivité des fidèles ne peut se tromper dans la foi* » (*Lumen gentium* n. 12) et que ce sens de la foi est « *éveillé et soutenu par l'Esprit Saint* ».

Que s'est-il passé depuis Vatican II ?

Le dernier concile est un moment de redécouverte de la synodalité vécue au niveau international. Refusant de ratifier des documents déjà préparés par la Curie romaine, les pères conciliaires collaborent avec des experts et s'impliquent dans la rédaction de ces textes d'une façon nouvelle. Après avoir expérimenté pendant quatre ans la richesse de ce mode de gouvernement de l'Église, Paul VI crée en 1965 le « Synode des évêques ». La liste des synodes convoqués depuis montre l'importance de cette institution : Synode sur la Parole de Dieu (2008), sur la famille (2014-2015), sur l'Amazonie (2019)... Le pontificat du pape François est tout particulièrement marqué par la conviction que l'Église est essentiellement synodale.

Est-ce une forme de démocratie ?

Non, le synode n'est pas un parlement. La synodalité ne peut être confondue avec un jeu de partis où le camp majoritaire soumettrait l'autre à sa position. « *Le risque*, note Gilles Routhier, *serait d'arriver spontanément en assemblée en ayant déjà une certitude quant à ce que l'Église doit faire. Au Synode sur l'Amazonie, on a vu que chacun se présentait avec ses solutions ou son avis sur l'ordination de viri probati. Mais la question à laquelle les participants devaient répondre était plutôt : "Église d'Amazonie, à quoi es-tu appelée par Dieu pour annoncer l'Évangile ?"* » Si le fruit du processus synodal doit être le résultat de la communion du peuple de Dieu, il ne s'agit pourtant ni d'un compromis, ni d'une synthèse, ni d'un consensus. « *Il faut reconnaître que l'autorité ecclésiale assume un service nécessaire de communion et de prise de décision*, souligne Isabelle Morel. *La qualité d'écoute est un des critères fondamentaux. L'autorité est garante de l'unité en fidélité à Jésus-Christ. Si le résultat final est différent de l'intuition initiale, c'est plutôt bon signe !* »

Quels sont les enjeux de la synodalité pour l'Église aujourd'hui ?

La synodalité déploie l'ecclésiologie développée par Vatican II : que tous les baptisés participent à la vie de l'Église comme membres du peuple de Dieu. Or, « *il ne peut y avoir de synodalité féconde sans la formation des baptisés, y compris les prêtres, les évêques...* », relève Isabelle Morel, qui rappelle que « *pour être utile à la vie de l'Église, il faut une "conscience éclairée"* ». Le renouveau de la synodalité apparaît également comme un signe des temps, notamment sur la façon d'exercer le pouvoir dans l'Église. « *L'Église n'a plus besoin de monarques* », déclarait récemment le cardinal Mario Grech, secrétaire général du Synode des évêques.

Cette affirmation a marqué la théologienne qui est aussi directrice adjointe de l'ISPC (Institut supérieur de pastorale catéchétique) : « *L'Église a besoin de personnes qui soient comme Jésus-Christ, au service... Le fruit de la synodalité, c'est l'annonce de l'Évangile et une Église davantage missionnaire pour le monde.* » À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'institution du Synode des évêques en 2015, le pape François l'affirmait : « *Le chemin de la synodalité est le chemin que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire* ».

Document 2. Document préparatoire au synode. Amedeo Lomonaco - Cité du Vatican

Le terme **synodalité** indique «le modus vivendi et operandi spécifique de l'Église, le Peuple de Dieu, qui manifeste et réalise concrètement sa communion d'être en marchant ensemble, en se rassemblant en assemblée et en participant activement de tous ses membres à sa mission évangélisatrice».

«Pour une Église synodale : communion, participation et mission» : c'est le thème de la XVI^e assemblée générale ordinaire du synode des évêques convoquée par le Pape François. Le Saint-Père, au cours de son pontificat, nous a rappelé à plusieurs reprises que la synodalité est une des voies majeures dans la vie de l'Église. À l'occasion du 50^e anniversaire de la création du synode des évêques, le 17 octobre 2015, il avait affirmé : *«Ce que le Seigneur nous demande, dans un certain sens, est déjà contenu entièrement dans le mot synode. Marcher ensemble - laïcs, pasteurs, évêque de Rome - est un concept facile à exprimer en paroles, mais pas si facile à mettre en pratique»*.

Une pyramide inversée

La synodalité, a souligné le Pape en 2015, offre *«le cadre interprétatif le plus adéquat pour comprendre le ministère hiérarchique lui-même»*. *«Si nous comprenons que, comme le dit saint Jean Chrysostome, l'Église et le synode sont synonymes, nous comprenons aussi qu'en son sein, personne ne peut être "élevé" au-dessus des autres»*. *«Au contraire, explique le Saint-Père, dans l'Église, il est nécessaire que quelqu'un s'abaisse pour se mettre au service de ses frères en chemin»*. Jésus a constitué l'Église *«en plaçant à son sommet le Collège apostolique, dont l'apôtre Pierre est le rocher»*. Mais dans cette Église, *«comme dans une pyramide inversée, le sommet est sous la base»*. C'est pourquoi, observe François, ceux qui exercent l'autorité *«sont appelés ministres : car, selon le sens premier du mot, ils sont les derniers de tous»*.

Niveaux de synodalité

Le premier niveau d'exercice de la synodalité a lieu dans les Églises particulières. Le deuxième niveau est celui des provinces et des régions ecclésiastiques, des conseils particuliers et surtout des conférences épiscopales. Le dernier niveau est celui de l'Église universelle. *«Ici, le synode des évêques, représentant l'épiscopat catholique - a rappelé le Pape - devient une expression de la collégialité épiscopale au sein d'une Église synodale»*.

Synode et synodalité

S'inspirant des paroles de François à l'occasion du 50^e anniversaire de la création du synode des évêques, la Commission théologique internationale a mené une étude en 2018 sur la synodalité dans la vie et la mission de l'Église. Synode - dit le document - est un mot ancien dans la tradition de l'Église. Il est composé de la préposition σύν (avec) et du nom ὁδός (via). Il indique le chemin parcouru ensemble par le peuple de Dieu. Depuis les premiers siècles - rappelle encore le document - le mot *«synode»* a été utilisé pour désigner les assemblées ecclésiastiques convoquées à différents niveaux pour discerner, à la lumière de la Parole de Dieu, les questions doctrinales, liturgiques, canoniques et pastorales. Le terme synodalité indique *«le modus vivendi et operandi spécifique de l'Église, le Peuple de Dieu, qui manifeste et réalise concrètement sa communion d'être en marchant ensemble, en se rassemblant en assemblée et en participant activement de tous ses membres à sa mission évangélisatrice»*. Le concept de communion exprime *«la substance profonde du mystère et de la mission de l'Église»*, qui a dans la célébration eucharistique *«sa source et son sommet»*.

Document 3 . Éléments pour les synthèses diocésaines - Conférence des évêques de France

Depuis le 17 octobre 2021, l'Église universelle est entrée dans la première phase du Synode des évêques sur la synodalité, une phase d'écoute au niveau diocésain. Pour l'organisation de cette phase diocésaine du Synode, il est d'abord fait appel à l'initiative et à l'imagination de chaque « Eglise particulière » (diocèse).

Afin de pouvoir intégrer la consultation de votre Eglise particulière dans la rédaction de la synthèse nationale, nous attendons votre synthèse diocésaine pour le **15 mai 2022** au plus tard à l'adresse suivante : synode2023@cef.fr. En réalisant un discernement à partir des rapports des diocèses, l'équipe nationale rédigera ensuite un projet de synthèse nationale qui sera présenté lors de la réunion pré-synodale de l'Assemblée Plénière des évêques des 14 et 15 juin prochain, afin que la Conférence des Evêques de France apporte sa contribution à la rédaction de l'Instrumentum laboris, document de travail, du Secrétariat Général du Synode.

Inspirés par l'appendice D du *Vademecum*, le Document préparatoire (§26), et la note du Secrétariat du Synode nous vous proposons ici quelques pistes pour réaliser votre rapport :

- - **Réserver un mois** pour une lecture attentive et sereine de ces éléments « *dans un esprit de prière* »
- - **Confier la préparation de cette synthèse à une équipe restreinte**, dont la composition reflète une diversité d'états de vie et d'engagements, plutôt qu'à une grande assemblée.
- - Pour cette relecture, vous pouvez suivre la proposition développée dans l'appendice D du *Vademecum* en **6 étapes** :

1. **Comment s'est déroulé le processus de consultation** ? (nombre de participants, diversité des groupes investis, étapes, tournants, difficultés, thématiques choisies...). Préciser si un synode ou une démarche synodale a été vécu récemment ou est en cours dans le diocèse.

2. **Quelle expérience de la synodalité a été vécue** au cours dans cette phase préparatoire ? Joies, questions, tensions, fruits...

3. **Ce qui ressort de manière significative** et diverse des comptes-rendus (expériences, témoignages, points de vue...), **sans oublier les « petites voix »** (aux périphéries, minoritaires...)

4. Que montrent-ils de la **réalité actuelle de la vie synodale** ? Ombres et lumières, conversions à faire...

1. En conclusion : Quels ont-été les « **rêves, les envies et les désirs** » exprimés ? Quels appels de l'Esprit Saint sont discernés ? Quelles sont les « petits pas » déjà faits ou à faire ? Vous pouvez spécifier s'il s'agit d'une tendance commune ou plutôt d'un point de vue discordant, une sorte de voix prophétique.
2. En annexe: Pour traduire votre expérience de la synodalité, vous pouvez inclure des images, des témoignages, citations ou histoires de participants

Il est important que la synthèse diocésaine soit rendue publique afin que tous puissent en prendre connaissance (par exemple sur le site diocésain ainsi que sur d'autres supports : bulletins diocésains, feuilles paroissiales...). L'évêque, « *authentique gardien, interprète et témoin de la foi de toute l'Église* »¹, est partie prenante du discernement et valide la synthèse diocésaine.

Format attendu par l'équipe nationale : Afin de produire un document de synthèse national qui présente au mieux les résultats de cette consultation diocésaine, nous vous demandons de respecter ces quelques contraintes :

- - **10 pages maximum** (sauf annexes), arial 12, interligne 1,5. Envoyé sous format pdf et word. Veuillez aussi nous transmettre le lien de votre mise en ligne de la synthèse.
- - Il peut être utile que votre compte-rendu **suive l'ordre des 6 étapes de relecture** proposées ci-dessus (les mettre en évidence par un titre). Nous restons à votre disposition pour ces synthèses afin que nous parvenions ensemble, sous la conduite de l'Esprit Saint, à « faire germer des rêves, susciter des prophéties et des visions, faire fleurir des espérances, stimuler la confiance... » (*Document préparatoire*, §32)

¹ Document préparatoire, §14 : Les pasteurs, agissent comme d'« authentiques gardiens, interprètes et témoins de la foi de toute l'Église » ; ils ne craignent donc pas de se mettre à l'écoute du Troupeau qui leur est confié : la consultation du Peuple de Dieu n'entraîne pas que l'on se comporte à l'intérieur de l'Église selon des dynamiques propres à la démocratie, basées sur le principe de la majorité, car à la base de la participation à tout processus synodal se trouve la passion partagée pour la mission commune de l'évangélisation et non pas la représentation d'intérêts en conflit. En d'autres termes, il s'agit d'un processus ecclésial qui ne peut se réaliser qu'« au sein d'une communauté hiérarchiquement structurée ». C'est dans le lien fécond entre le *sensus fidei* du Peuple de Dieu et la fonction de magistère des pasteurs que se réalise le consensus unanime de toute l'Église dans la même foi.

Document 5

SENSUS FIDEI ET VISION DE L'ÉGLISE CHEZ LE PAPE FRANÇOIS (extrait)

par Jean-François Chiron *Université catholique de Lyon*

L'avènement au siège de Pierre d'un évêque argentin a signifié un certain nombre d'inflexions dans le discours et la pratique des pontifes romains. Sa vision de l'Église comme, avant tout, peuple de Dieu ; la volonté qui est la sienne de donner la parole au plus grand nombre des croyants, « des évêques jusqu'aux derniers des fidèles laïcs » (*LG* 12), font souffler un vent nouveau sur le catholicisme. Dans quelle mesure l'action du pape François constitue-t-elle une mise en œuvre de la théologie catholique du *sensus fidei* (ou *sensus fidelium*) ? Permet-elle de renouveler un thème théologique stimulant, mais qui peut sembler peu « opératoire » pour la vie de l'Église ? Comment situer cette référence dans l'ensemble de la vision théologique du pape François, et de son projet pour l'Église ? Répondre à ces questions exigerait un travail d'une grande ampleur ; nous en proposons au moins une esquisse.

Le pape François et le *sensus fidei*

François évoque le thème dans *Evangelii gaudium* (*EG*), premier document (papal) d'après le concile à traiter du *sensus fidei* de façon approfondie. *EG* 119 reprend la doctrine classique en associant *sensus fidei* et infailibilité *in credendo*, et insistant sur le rôle de l'Esprit Saint, mentionné à deux reprises. La mention d'« une certaine connaturalité » des fidèles, de par la présence de l'Esprit Saint, avec les réalités divines, et de leur compréhension par eux « d'une manière intuitive » est classique depuis au moins J. H. Newman ; mais le pape semble bien insister sur cette dimension : le peuple saint « quand il croit ne se trompe pas, même s'il ne trouve pas les paroles pour exprimer sa foi » ; les chrétiens appréhendent les réalités divines « même s'ils ne disposent pas des moyens appropriés pour les exprimer avec précision ».

François est revenu sur la question dans son important discours au cours du synode de 2015 (le 17 octobre), situant le *sensus fidei* dans l'ensemble du processus synodal qu'il souhaite que l'Église entreprenne. Il est dès lors important de noter que, après avoir cité *LG 12* et *EG 119*, il associe immédiatement ce dernier passage au numéro suivant de l'exhortation: c'est en vertu de l'onction qui rend le peuple de Dieu infaillible *in credendo* que « chaque baptisé, quelle que soit sa fonction dans l'Église et le niveau d'instruction de sa foi, est un sujet actif d'évangélisation », ajoutant qu'« il serait inadéquat de penser à un schéma d'évangélisation utilisé pour des acteurs qualifiés, où le reste du peuple fidèle serait seulement destiné à bénéficier de leurs actions ». La formule promue est celle du « disciple missionnaire » : « [...] nous ne disons plus que nous sommes “disciples” et “missionnaires”, mais toujours que nous sommes “disciples-mission-naires”. » On voit ici l'application non seulement concrète, mais « pastorale » que fait le pape du principe théologique. Ce qui légitime la suite de notre propos, où il s'agira de montrer en quoi le thème du *sensus fidei* est chez François inséparable de l'ensemble de sa perspective.

De même, le pape ajoute que « le *sensus fidei* empêche de séparer de façon rigide *Ecclesia docens* et *Ecclesia discens*, puisque le Peuple de Dieu possède son propre “flair” pour discerner les nouveaux chemins que le Seigneur ouvre à l'Église » (même expression dans *EG 31*). On sait que l'insistance sur la séparation entre « deux Églises », « enseignante » et « enseignée », est une caractéristique de la période moderne. La distinction n'est pas niée – quoi qu'il en soit du caractère récent et, à la limite, problématique, de la formulation⁵ ; du moins la séparation est-elle relativisée, et elle l'est à partir de la vocation « pastorale » de l'ensemble du peuple de Dieu : celui-ci est tout entier sujet actif de la mission de l'Église, mission par définition « pastorale », un pastoral qui ne peut qu'inclure une dimension de témoignage. Si la distinction docteurs (évêques)/enseignés est relativisée, il en va donc de même de la distinction pasteurs/troupeau, l'ensemble des fidèles, pasteurs compris, étant placé sous le signe de la foi (*sensus fidei*) et de l'initiative (pastorale). Foi, mission de l'Église, « pastorale », sont donc ici présentées comme inséparables, au point de devenir synonymes. Tel est l'« englobant » de la pensée de François, qu'il va nous falloir envisager de plus près.

Consultations et prises de parole

Le premier « effet » de cette prise en compte du *sensus fidei* a consisté dans les consultations qui ont précédé les deux sessions synodales de 2014 et 2015. Rappelons qu'elles ont confirmé un écart entre les positions magistérielles sur certaines questions et les convictions d'un bon nombre de catholiques, ce que nombre d'études et de sondages d'opinion avaient manifesté. Le pape place ces consultations au sein de l'écoute réciproque de tous les membres de l'Église, commençant par l'écoute de l'Esprit Saint, pour découvrir ce qu'il « dit aux Églises » (*Ap 2, 7*). « Le chemin synodal commence en écoutant le peuple, qui “participe aussi de la fonction prophétique du Christ” (*LG 12*), selon un principe cher à l'Église du premier millénaire : *quod omnes tangit ab omnibus tractari debet* » : on voit que le pape se réfère au principe qui a été étudié par le P. Congar, sans toutefois retenir les mots *et approbari*: on reste bien, en catholicisme, dans l'ordre de la consultation, et non de la décision. Y. Congar avait d'ailleurs montré que la portée de l'adage était concrètement assez restreinte, sauf dans les communautés religieuses. Le pape semble aussi vouloir prévenir une objection souvent faite à ceux qui mettent en avant le *sensus fidei*, celui de le confondre avec l'opinion publique. « Il ne fait aucun doute qu'une consultation de ce genre ne pourrait en aucun cas suffire pour recueillir le *sensus fidei* », et il est bien entendu que les pasteurs « doivent savoir faire attentivement la distinction avec les idées souvent changeantes de l'opinion publique ». Moyennant quoi, ces consultations se trouvent légitimées. Le plus important est sans doute ici de voir les évêques, « à travers les pères synodaux », agir « comme d'authentiques gardiens, interprètes et témoins de la foi de toute l'Église » : ce qui prime est moins la foi des évêques, certes impliquée, mais jamais mentionnée, que la foi de l'Église tout entière, autrement dit celle du Peuple de Dieu, sujet authentique de la foi de l'Église. Et le pape de citer son discours à la veille du synode de 2014 : « Nous demandons tout d'abord à l'Esprit Saint, pour les pères synodaux, le

don de l'écoute: écoute de Dieu jusqu'à entendre avec lui le cri du peuple; écoute du peuple, jusqu'à y respirer la volonté à laquelle Dieu nous appelle. » Notons enfin que l'évêque de Rome, partie prenante dans « cette dynamique d'écoute menée à tous les niveaux de l'Église », est lui aussi présenté comme « témoin suprême de la *fides totius Ecclesiae* ». On voit à quel point, selon une « architecture » que nous n'avons pas fini d'explorer, les réalités évoquées par le pape sont « reliées » entre elles: écoute réciproque, peuple, magistère, Évangile et Tradition, action à entreprendre, sous le signe, toujours, de l'Esprit Saint. Le thème du *sensus fidei*, tel qu'envisagé par François, ne saurait être envisagé indépendamment de cette « constellation ». D. Vitali a souligné en quoi ces perspectives ouvrent à une « re-réception » de la théologie du peuple de Dieu de Vatican II, par-delà une certaine ecclésiologie de communion en vogue après 1985.

le contexte : une « théologie du peuple »

La pensée de J. Bergoglio ne se comprend pas sans référence à la théologie du peuple (*teologia del pueblo*) de l'école théologique dite d'Argentine, qui constitue le contexte de son élaboration. Lucio Gera et Rafael Tello en furent les promoteurs: théologie du peuple, à partir du peuple, qui a voulu penser la relation entre le peuple de Dieu et les peuples de la terre, indépendamment du marxisme et du libéralisme. « Gera définit le peuple à partir de la culture mais une culture enracinée, c'est-à-dire une mémoire historique commune, une histoire commune, un style de vie commun (la culture), un projet historique commun. »

« Pour la théologie du peuple, ce qui est important c'est de comprendre l'Église comme Peuple de Dieu en dialogue avec les peuples de la terre et leurs cultures. » La théologie du *santo pueblo fiel de Dios* est caractérisée par la prise en compte de la piété populaire. Thème présent dans *Evangelii nuntiandi* (EN), probablement sous l'influence du futur cardinal (argentin) Pironio, alors qu'il est absent de Vatican II. Le « peuple » est ici à la fois le sujet de la foi, une foi qui s'exprime dans une piété, et un agent actif de l'histoire, avec ses projets, dans une perspective de libération.

Document 6 Article de *Slate*

Ce samedi 9 octobre, le pape François a lancé le synode des évêques ayant pour thème «Pour une Église synodale: communion, participation et mission». Le synode est une instance ecclésiale, née dans la foulée du Concile Vatican II (1962-1965), où siègent des représentants des évêchés de tous les pays, des clercs, des théologiens, des laïcs, autour d'un thème défini. Il peut être ordinaire ou extraordinaire (comme le synode sur l'Amazonie de 2019, qui réunissait des évêques locaux). Des observateurs des autres Églises et communautés ecclésiales y sont également invités.

Ce qu'on peut qualifier de synode sur la synodalité aura lieu en octobre 2023. Il a été voulu par le pape argentin, lequel souhaite réfléchir aux structures de l'Église, équilibrer son fonctionnement en faisant davantage de place aux laïcs, «*décentraliser la gouvernance*».

L'organisation de ce synode est sans précédent, puisque deux années durant, tous les baptisés pourront participer à différentes échelles (paroissiale, continentale, romaine). Un questionnaire établi par le Secrétariat général du synode sera diffusé dans les paroisses, ainsi qu'en ligne. Selon nos informations, chaque baptisé pourra donc répondre directement aux questions posées sans passer par une paroisse ou un mouvement.

Les conférences épiscopales, après avoir recueilli les propositions émanant de la base, enverront une synthèse globale à Rome. Puis, le Secrétariat général du synode proposera aux conférences épiscopales continentales un document nourri de ces synthèses. Pour l'Europe, il s'agira de la

Commission des épiscopats de la communauté européenne (COMECE). Enfin, les conférences continentales transmettront de nouvelles synthèses qui serviront de bases de discussion au synode réuni en octobre 2023.

Une refonte profonde

S'il ne s'agit pas d'une révolution, c'est un vrai changement dans la pratique de l'Église. Le pape François croit en une Église collégiale, qui ne soit pas uniforme mais pluriforme, reflétant la diversité culturelle des catholiques. Ce qu'il appelle au n°190 de son encyclique *Fratelli tutti* le «*polyèdre où tout le monde trouve une place*».

Une Église synodale est une Église décléricalisée, où le clergé n'est pas au centre mais au service des chrétiens.

Déjà en 2015, pour le cinquantième anniversaire de l'institution synodale, il avait déclaré que «*le chemin de la synodalité est justement celui que Dieu attend de l'Église pour le troisième millénaire*». En clair, il s'agit pour l'Église de passer de la verticalité à l'horizontalité, d'une Église cléricale à une Église de baptisés qui fait de la place aux débats.

François attend beaucoup de ce «*moment ecclésial*» qui n'est ni «*un parlement*», ni «*une enquête d'opinion*», mais un chemin guidé par l'Esprit saint. Le lendemain de l'ouverture du processus synodal, dans son homélie, il a proposé trois verbes qui doivent guider les travaux des pères et théologiens synodaux: «*Rencontrer, écouter, discerner*». Trois verbes qui doivent permettre d'en finir avec les «*modèles pastoraux répétitifs*». L'Église est donc mise au défi de se montrer créative.

Tout pour plaire

Pour François, une Église synodale a, pour ainsi dire, tout pour plaire. Plus de synodalité, c'est moins de cléricalisme, cette plaie cause de tous les maux de l'Église, à en croire sa *Lettre au Peuple de Dieu*. L'Église souffre en effet d'un entre-soi ecclésiastique où les laïcs sont quasiment inexistantes, ce qui favorise les violences. Le rapport de la Commission Sauvé l'a bien montré. Une Église synodale est une Église décléricalisée, où le clergé n'est pas au centre mais au service des chrétiens.

Par ailleurs, plus de synodalité, c'est moins de rigidité, particulièrement en matière de dogmes et de pratiques pastorales. Cette rigidité maintient l'Église dans un immobilisme mortifère. François, dès l'abord de son pontificat, a dénoncé dans son exhortation apostolique *La joie de l'Évangile* la tentation du «*on a toujours fait ainsi*» (n° 33), laquelle freine le renouveau ecclésial qu'il appelle de ses vœux. Là encore, cette rigidité ecclésiale fut pointée du doigt par le rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase) comme un facteur de violences.

Plus de synodalité permet aussi de contrer le centralisme romain en donnant davantage de pouvoir aux conférences nationales et continentales. Actuellement, cela n'existe pas: la relation entre Rome et l'évêque d'un diocèse est directe. Si un évêque a tout pouvoir ou presque dans son diocèse, la conférence épiscopale n'en a pour ainsi dire aucun. Or, la gestion de l'Église universelle (environ 1,3 milliard de catholiques à travers le monde en 2020) par quelques milliers de fonctionnaires de Curie n'est plus viable d'autant que François a décidé de ne pas remplacer les départs à la retraite. Ce fonctionnement, obsolète car reposant sur des fondations datant du Moyen Âge, ne permet plus à l'Église d'accomplir sa tâche première: l'annonce de l'Évangile, ce que les chrétiens appellent la mission.

Solution miracle

Dans son discours d'ouverture, le pape argentin encourage le synode à «*transformer certaines visions verticales, déformées et partielles de l'Église, du ministère presbytéral, du rôle des laïcs, des responsabilités ecclésiales, des rôles de gouvernement, et ainsi de suite*». Il attend donc de ce synode une rénovation du sol au plafond.

François est convaincu que l'organisation ecclésiale est défaillante. Du reste, il sait qu'une partie des violences dans l'Église est due à son fonctionnement. Il voit donc dans la synodalité un remède à ce fléau qui ébranle l'Église dans ses fondations et son essence.

En outre, un fonctionnement plus collégial de l'Église favoriserait dialogue et rapprochement avec les Églises orthodoxes et protestantes, régies autrement que le catholicisme romain, où les baptisés non-popes et non-pasteurs ne sont pas condamnés à faire de la figuration. L'ampleur de la tâche est si grande que deux années ne seront pas de trop pour que l'Église devienne «une Église de proximité». Les premières synthèses des paroisses puis des conférences épiscopales indiqueront si la synodalité chère à François est possible dans l'Église catholique ou si elle n'est qu'un pieux rêve.

GRANGE SAINT BERNARD DE CLAIRVAUX

SEMINAIRE DU 15 OCTOBRE 2022



« Rêvons »

planning

10h -11h	Lecture et commentaires	
11h00-12h00	Atelier et mise en commun	En binômes
12h00-12h15	Sexte	
12h15 - 12H45	Repas	
12h45 – 13h30	Temps de repos	

13h30 - 13h45	Lecture et commentaires	
13h45 -14h45	Atelier 2 et mise en commun	En binômes
14h50 – 15h30	Atelier 3 et mise en commun	En binômes
15h30-16h00	Conclusion	

Binômes pour les ateliers

Atelier 1 (matin)	Stéphane et Denise Bernard et Evelyne Danielle et Pierre Alban
Atelier 2 (après-midi)	Stéphane et Evelyne Bernard et Pierre Alban Denise et Danielle
Atelier 3 (après-midi)	Stéphane et Danielle Bernard et Denise Evelyne et Pierre Alban

De la considération de Saint Bernard (Extraits du Livre I)

Par où dois-je commencer ? Permets que ce soit par tes occupations, puisque c'est surtout à cause d'elles que j'ai de la compassion pour toi, si je puis dire, car il faut pour cela que tu pâtisses toi-même. Autrement, c'est plutôt d'affliction pour toi que j'aurais dû parler. Il n'y a pas lieu de compatir lorsque personne ne pâtit. J'aurai donc de la compassion pour toi si tu pâtis. Si tu ne souffres pas, je m'affligerai pourtant et grandement, sachant qu'un membre est d'autant plus éloigné de la guérison qu'il est plus insensible, et qu'un malade est dans un état bien dangereux qui a perdu conscience de son mal. (...)

Je souhaite assurément que tes affaires te laissent la paix, mais non que tu te résignes à vivre en paix avec elles. Rien ne m'effrayerait plus pour toi que cette sorte de paix ! Te paraît-il douteux que cela puisse jamais t'arriver ? Cela t'arriverait pourtant, je te l'affirme, si, comme il est d'usage, l'habitude du mal venait à te rendre indifférent.

Ne va pas trop te fier à tes dispositions actuelles. Il n'y a rien de si solide dans l'âme que temps et défaut de soin n'arrivent à ruiner. Une plaie vieille et négligée se recouvre d'un cal qui la rend d'autant plus incurable qu'elle devient plus insensible. C'est qu'il n'est pas possible de supporter longtemps une douleur violente et continue. Si rien ne vient la chasser, il faut qu'elle disparaisse d'elle-même. Vite en effet, il faut qu'un remède la soulage ou que son insistance l'engourdisse.

Connais-tu rien que l'habitude ne retourne ? Combien à la longue ont fini par faire leurs délices d'une amertume qui les faisait d'abord frissonner... (...)

Comme il serait plus sage de ta part de t'arracher à tes occupations, ne serait-ce que pour un temps, plutôt que de souffrir d'être entraîné par elles et conduit, de manière

aussi certaine qu'insensible, où tu ne veux pas aller ! Veux-tu savoir où tu irais ? A l'endurcissement du cœur. Mais ne va pas me demander ce qu'est cela. Si tu ne t'es pas senti glacé d'épouvante, c'est que ton cœur est endurci. C'est le propre d'un cœur endurci de ne pouvoir se faire horreur à lui-même, puisqu'il est incapable de sentir. (...) Qu'est-ce donc qu'un cœur endurci ? (...) Pour résumer en peu de mots, tous les défauts de ce défaut horrible, je te dirai qu'un cœur endurci est également incapable de craindre Dieu et de respecter les hommes.

Voilà où tes maudites occupations ont le pouvoir de t'entraîner, si toutefois, ainsi que tu l'as fait jusqu'alors, tu continues à te consacrer tout entier à elles en ne te réservant rien pour toi-même. Tu perds ton temps, crois-moi ! Et si tu me permets de m'adresser à toi comme un autre Jethro, je te dirai que, toi aussi, tu te consumes dans un labeur inepte en te donnant à des affaires qui ne sont rien qu'afflictions de l'âme, épuisement de l'intelligence et anéantissement de la grâce. Que sont en vérité les fruits de ces travaux ? Valent-ils mieux que toiles d'araignées ? (...)

Exode, 18

14 *Le beau-père de Moïse vit tout ce que celui-ci faisait pour le peuple. Il lui dit : « Que fais-tu là pour le peuple ? Pourquoi es-tu seul à siéger, tandis que tout le peuple est debout devant toi du matin jusqu'au soir ? »*

15 *Moïse dit à son beau-père : « C'est que le peuple vient à moi pour consulter Dieu.*

16 *S'ils ont un litige, ils viennent me trouver ; je leur rends justice, et je fais connaître les décrets de Dieu et ses lois. »*

17 *Le beau-père de Moïse lui dit : « Ta façon de faire n'est pas la bonne.*

18 *Tu vas t'épuiser complètement, ainsi que ce peuple qui est avec toi. La tâche est trop lourde pour toi, tu ne peux l'accomplir seul.*

19 *Maintenant, écoute-moi ! Je vais te donner un conseil, et que Dieu soit avec toi ! Tiens-toi face à Dieu au nom du peuple : tu présenteras les litiges devant Dieu,*

20 *tu informeras les gens des décrets et des lois, tu leur feras connaître le chemin à suivre et la conduite à tenir.*

21 *Toi, tu distingueras, dans tout le peuple, des hommes de valeur, craignant Dieu, dignes de confiance, incorruptibles, et tu les institueras officiers de millier, officiers de centaine, officiers de cinquantaine et officiers de dizaine.*

22 *Ils auront à juger le peuple en tout temps. Les affaires importantes, ils te les présenteront, mais les affaires mineures, ils les jugeront eux-mêmes. Allège ainsi ta charge. Qu'ils la portent avec toi !*

23 Si tu fais cela, et que Dieu te l'ordonne, tu pourras tenir et, de plus, tout ce peuple rentrera chez lui en paix. »

24 Moïse écouta la voix de son beau-père et fit tout ce qu'il avait dit.

C'est une chose d'accorder par occasion quelques instants à ces tâches, en cas de pressantes nécessité ; c'en est une autre de s'y adonner par goût comme s'il s'agissait d'affaires de conséquence, dignes d'une telle application et de tels juges. Aussi bien me bornerais-je à te recommander, pour commencer, de ne te consacrer à l'action ni tout entier, ni toujours, mais de réserver à la considération une partie au moins de toi-même, de ton cœur et de ton temps. (...)

Remarque bien en premier lieu ce que j'entends par considération. Je ne veux pas en effet que tu confondes entièrement considération et contemplation. L'une s'attache à la certitude des choses, l'autre s'applique plutôt à la recherche opiniâtre du vrai. De fait, on peut définir assez exactement la contemplation : une aptitude de l'âme à une intuition juste et infaillible des choses ; ou encore, une aptitude de l'âme à s'emparer sans hésitation de la vérité. La considération, en revanche, consiste à réfléchir intensément pour découvrir cette vérité ; on peut aussi bien dire qu'elle est une application de l'esprit à sa recherche.

Pour ce qui est de la pratique de la considération, je pense que ces quatre points dans l'ordre même où ils se présentent à l'esprit, méritent de ta part un examen attentif :

- toi d'abord (ce que tu es, qui tu es et quel tu es : ce que tu es dans la nature, qui tu es quant à ta personne, quel tu es par tes mœurs.)
- ce qui est au-dessous de toi
- ce qui est autour de toi
- ce qui est au-dessus de toi, enfin.



Grange Saint Bernard de Clairvaux